



## Appel à projets pilote : Interface santé-drogues en milieu carcéral

Le Gouvernement francophone bruxellois lance un appel à projets concernant l'orientation des détenus présentant des problèmes de toxicomanie vers des services ambulatoires. Ce projet sera mis en œuvre sur une base pilote de deux ans et fera l'objet d'une évaluation. Il favorisera une approche en réseau basée sur un consortium de services réalisant collectivement l'analyse des demandes et se répartissant les tâches pour le suivi des détenus.

### Contexte

Les soins de santé en prison relèvent principalement des compétences du Gouvernement fédéral. Les entités fédérées y contribuent également dans le cadre de leurs compétences en matière de prévention, de promotion de la santé ou encore d'aide aux détenus.

Au niveau intra-francophone, les entités compétentes dans divers domaines en lien avec le milieu carcéral (santé, culture, enseignement, formation professionnelle, sport, etc.) se coordonnent au sein de la Conférence interministérielle visant la coordination des politiques d'intervention en lien avec le milieu carcéral (Accord de coopération du 23 janvier 2009 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française visant la coordination des politiques d'intervention en lien avec le milieu carcéral).

La Loi de principes du 12 janvier 2005 concernant l'administration pénitentiaire ainsi que le statut juridique des détenus stipule, entre autres :

*(Art. 88.) Le détenu a droit à des soins de santé qui sont équivalents aux soins dispensés dans la société libre et qui sont adaptés à ses besoins spécifiques.*

*(Art. 89.) Le détenu a droit à ce que les soins de santé dispensés avant son incarcération continuent à l'être de manière équivalente pendant son parcours de détention.*

A Bruxelles, certains services dépendant de différentes autorités travaillent en lien avec le milieu carcéral, notamment dans le domaine de la réduction des risques, de l'orientation et de l'aide aux personnes toxicomanes (Cap-iti, Ambulatoire Forest, Projet Lama, Modus Vivendi, Transit).

En 2016, une nouvelle asbl nommée I-Care a été créée et est subventionnée afin de développer une offre de promotion de la santé en prison (information, sensibilisation et orientation des détenus et travail avec l'ensemble des acteurs du milieu carcéral).

Par ailleurs, un projet pilote « Drogues et détention » se développe actuellement dans les prisons bruxelloises avec le soutien du SPF Santé publique. Il vise le renforcement de l'équipe médicale des prisons afin d'améliorer la prise en charge des détenus toxicomanes.

Enfin, au niveau fédéral, les Ministres de la Santé et de la Justice ont annoncé leur intention de transférer l'organisation des soins de santé en milieu carcéral du SPF Justice vers le SPF Santé publique afin de respecter les recommandations internationales et d'améliorer la qualité de la prise en charge des détenus. Une étude du KCE formule des recommandations dans la perspective de cette réforme.

## Les Points de contact et d'orientation (PCOA)

Jusqu'en 2016, le Ministère de la Justice finançait dans chaque Région un « Point de contact d'orientation et d'accompagnement » ou PCOA (CAP en néerlandais pour 'Centrale aanmeldingspunten voor drugsverslaafden'). A Bruxelles, c'est l'Ambulatoire Forest, service par ailleurs agréé par la Cocof, qui réalisait ce projet intitulé « Le Prisme ».

La subvention de 5 ans est arrivée à échéance en 2016 pour les trois PCOA et n'a pas été renouvelée, le fédéral estimant que l'exercice de cette compétence relevait désormais des Communautés et Régions (conséquence de la 6<sup>ème</sup> réforme de l'Etat). En parallèle, une étude menée par l'Université de Gand (étude 'Prosper' pour *Process and outcome study on prison-based registration points*) a été menée pour évaluer le fonctionnement et les résultats de ces PCOA. Le rapport de l'étude Prosper décrit les missions du PCOA comme suit :

*« Les points centraux de contact sont nés du constat que les détenus éprouvent des difficultés à leur libération à faire le lien avec les prestations d'aide (pour usagers de drogues). Dans une perspective 'throughcare', les points de contact œuvrent à la continuité des soins et au soutien entre la prison et la communauté. Les collaborateurs des points centraux de contact sont des prestataires d'aide aux usagers de drogues qui assurent une fonction de liaison entre la prison et les prestations d'aide aux usagers de drogues en dehors de la prison. Ils soutiennent les usagers de drogue incarcérés dans la recherche d'une prise en charge adéquate après la détention. Au moyen d'entretiens individuels qui ont lieu en prison à des moments fixes, ils poursuivent les objectifs suivants: (1) l'information concernant l'accompagnement ou le traitement disponibles; (2) le renforcement de la motivation et de la disposition à l'accompagnement ou au traitement; ainsi que (3) la prise de contact et l'orientation vers les services d'accompagnement ou de traitement des problèmes en lien avec les drogues »* (Extrait du rapport de la recherche 'Prosper' visant à évaluer les PCOA).

En Flandre, une fonction d'orientation (module « aanmelding en toeleiding na detentie » - TANDEM) est désormais disponible pour tous les détenus présentant une problématique de santé mentale, toxicomanie comprise.

En Wallonie, le Point de contact a été relancé au sein de la prison de Lantin (projet « Step by step »). Il est encadré par la Fédito wallonne et par un Comité de pilotage constitué d'institutions spécialisées.

## Lancement d'un projet pilote bruxellois

La santé en milieu carcéral est un enjeu important sur le plan de la santé publique mais aussi eu égard aux objectifs de réinsertion des personnes détenues. Les problèmes liés à la consommation de drogues sont nombreux mais les données disponibles ainsi que les demandes exprimées par les détenus montrent que d'autres besoins de santé sont présents, notamment en santé mentale.

Plusieurs services interviennent en milieu carcéral à Bruxelles dans le domaine de la santé. Le présent projet pilote vise à favoriser le travail commun et en réseau de ces services, en désignant d'une part un coordinateur chargé de l'orientation et d'autre part des services pouvant répondre aux demandes des détenus orientés. Ce projet devra s'articuler de manière adéquate et complémentaire au projet pilote « Drogues et détention » susmentionné, soutenu par le SPF Santé publique.

Si la « porte d'entrée » du travail de ces services est l'aide aux toxicomanes, le projet pilote devra explorer la possibilité d'élargir l'orientation vers des services actifs dans le domaine de la santé mentale lorsque les détenus en font la demande.

Ainsi, le soutien du Gouvernement francophone bruxellois consistera dans l'octroi d'une subvention à un consortium de services qui, après concertation entre eux, déposeront un dossier de candidature contenant les parties suivantes (voir formulaire détaillé ci-après) :

- Identification du service coordinateur du réseau et des partenaires faisant partie du consortium ;
- Objectifs généraux et opérationnels du projet ;
- Stratégie et méthodologie de travail ;
- Description des activités et calendrier ;
- Budget ventilé en fonction des tâches des différents services ;
- Indicateurs et méthode d'évaluation ;
- Une convention de partenariat signée par les partenaires du projet.

Chaque service partenaire du consortium qui sera sélectionné recevra une subvention annuelle pendant une période de deux ans.

Le montant maximum disponible pour l'ensemble du projet est de 100.000 euros par an.

## Modalités de dépôt des candidatures

Cet appel est ouvert à partir du 1<sup>er</sup> mai 2018 et sera clôturé le 30 juin 2018.

Les dossiers de candidatures doivent être adressés par courrier postal et par mail pour le 30 juin 2018 à :

Cabinet de la Ministre de la santé, Cécile Jodogne Botanic Building Boulevard Saint Lazare 10 – 1210 Bruxelles <a href="mailto:fpastur@gov.brussels">fpastur@gov.brussels</a>	Service public francophone bruxellois Service de la santé Rue des Palais 42 – 1030 Bruxelles <a href="mailto:pdelcarte@spfb.brussels">pdelcarte@spfb.brussels</a>
--	--

Le financement pourra être effectif à partir du 1<sup>er</sup> août 2018.

## Procédure de sélection

Les dossiers seront jugés recevables s'ils respectent les conditions suivantes :

- Le dossier est remis dans les délais mentionnés dans l'appel ;
- Le formulaire annexé contient toutes les pièces et informations demandées ;
- Le projet présenté est mené par un consortium de partenaires ayant signé une convention préalable (minimum 2 partenaires en plus du coordinateur) ;
- Le coordinateur et les partenaires sont des associations sans but lucratif.

Les dossiers de candidatures seront soumis à un jury composé :

- de deux représentants du service de la santé du Service public francophone bruxellois ;
- d'un représentant de la Ministre de la santé du Gouvernement francophone bruxellois ;
- d'un représentant de l'Administration pénitentiaire à titre d'observateur ;
- d'un représentant ou d'un expert du SPF Santé publique à titre d'observateur.

Un ou plusieurs experts supplémentaires pourront être invités à participer au jury.

Le jury se prononcera sur les dossiers reçus en se basant notamment sur les critères suivants :

- Expérience du coordinateur et des partenaires dans le domaine de la santé en milieu carcéral
- Pertinence et cohérence du projet
- Qualité de la méthodologie proposée et des partenariats
- Qualité des indicateurs et de la méthode d'évaluation
- Cohérence et clarté du budget

**FORMULAIRE DE REPONSE A L'APPEL A PROJETS PILOTE :  
Interface santé-drogues en milieu carcéral**

**I. Identification du service coordinateur du réseau et des partenaires  
faisant partie du consortium**

(ajouter des colonnes au tableau si plus de 3 partenaires)

	Coordinateur	Partenaire 1	Partenaire 2	Partenaire 3
<b>Nom de l'asbl</b>				
<b>Numéro d'entreprise</b>				
<b>Adresse du siège social</b>				
<b>Adresse du siège d'activité</b>				
<b>Téléphone</b>				
<b>Fax</b>				
<b>Adresse e-mail</b>				
<b>Site web</b>				
<b>Numéro de compte</b>				
<b>Représentant légal de l'asbl</b> Nom – Prénom Téléphone Adresse e-mail				
<b>Personne responsable du dossier</b> Nom – Prénom Téléphone Adresse e-mail				

## II. Description du projet

### **Contexte et problématique (2 pages maximum)**

*Décrivez à quelle(s) problématique(s) votre projet entend répondre et dans quel contexte elle se présente. Mentionnez le cas échéant des données disponibles ou des documents de référence.*

### **Objectifs généraux et opérationnels du projet (1 page maximum)**

*Décrivez les objectifs de votre projet en lien avec la problématique décrite supra.*

### **Stratégie et méthodologie de travail (2 pages maximum)**

*Décrivez la manière dont vous envisagez de travailler afin d'atteindre les objectifs. Précisez notamment les liens que vous prévoyez de développer avec le milieu carcéral, les modalités de travail en réseau, les modalités de contact, d'accompagnement et de suivi des détenus ainsi que l'articulation envisagée avec le projet pilote fédéral « Drogues et détention ».*

### **Description des activités et du calendrier (2 pages maximum)**

*Décrivez les activités principales qui seront mises en œuvre par le coordinateur et les partenaires et établissez un planning sur deux ans.*

### **Indicateurs et méthode d'évaluation (1 page maximum)**

*Décrivez quels indicateurs de suivi et d'évaluation vous permettront de vérifier que vos activités ont été mises en œuvre conformément à ce que vous aviez prévu. Décrivez également les indicateurs qui vous permettront de vérifier dans quelle mesure vos objectifs opérationnels sont atteints. Expliquez quels outils et méthodes de suivi et d'évaluation vous permettront de collecter ces informations.*

### **Atouts pour mener ce projet**

*Décrivez en quoi le coordinateur et les partenaires disposent des compétences nécessaires pour mener à bien ce projet.*

### **Budget global et budget pour chaque service partenaire (1 page maximum)**

*Etablissez un budget prévisionnel détaillé global et pour chaque service partenaire en distinguant les frais de personnel et de fonctionnement. Le budget des deux années sera équivalent.*

## III. Annexes

Merci de joindre au dossier :

- une convention de partenariat signée entre le coordinateur et chaque partenaire du projet, précisant les engagements de chacun dans le cadre de ce projet ;
- les statuts de chaque asbl composant le consortium.